**Candidature pour recevoir Grandir avec la culture 2020/2021**

Une nouvelle méthode et un calendrier *(sous réserve de l’évolution de l’épidémie)*

1. Les collèges reçoivent un catalogue de propositions d’**ateliers de création** autour du 20 avril 2020.
2. Les établissements intéressés répondent, par le biais de ce document, au plus tard le **20 mai 2020**, à l’adresse mail suivante : [myriam.soula@le64.fr](mailto:myriam.soula@le64.fr). Les collèges peuvent faire jusqu’à 3 choix.
3. Au regard des demandes, des contraintes techniques et budgétaires, le Département attribue les ateliers de création d’un format de 50h aux collèges autour du 1er juin 2020.
4. L’équipe pédagogique impliquée dans le projet, un représentant d’un service de la culture du Département et l’opérateur culturel pré-choisi, co-construisent le projet à partir de la note d’intention artistique, du projet d’établissement, des liens avec le programme scolaire et du cadre posé par le Département.
5. L’atelier de création artistique finalisé, et co-signé, est envoyé au Département avant le 29 juin 2020, à l’adresse mail suivante : [myriam.soula@le64.fr](mailto:myriam.soula@le64.fr). Le département se réserve la possibilité d’échanger avec le collège et l’opérateur culturel pour procéder à quelques ajustements si nécessaires.
6. Chaque projet finalisé fera l’objet d’un vote des Elus en septembre 2020, au même titre que le PAEC

Nom du Collège :

Equipe pédagogique et disciplines impliquées :

Nom et fonction de la personne référente pour suivre le projet :

Coordonnées mail :

Téléphone :

Propositions d’ateliers de création retenues par le collège :

Choix n°1 :

Merci de motiver votre choix

Choix n°2 :

Merci de motiver votre choix

Choix n°3 :

Merci de motiver votre choix

Principal(e) du collège

Date

Signature